



**cnv** conseil  
national  
des villes

2024

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

**Le Conseil national des villes est une instance de réflexion, d'analyse et d'anticipation des évolutions des politiques publiques en faveur et au-delà des quartiers et des territoires en politique de la ville. Le CNV répond au rôle d'aiguillon qui lui a été historiquement assigné : espace libre de débats et de confrontations d'idées qu'induisent des cultures professionnelles, associatives et personnelles diverses. Le CNV s'autorise, dans un esprit constructif et concret, une respiration dans la réflexion que ne peuvent se permettre les administrations en charge de la gestion des politiques publiques.**

L'année 2024 a été marquée par un contexte politique inédit, caractérisé par des changements successifs de gouvernements et l'organisation des élections législatives anticipées. Dans ce contexte, le Conseil national des villes est resté pleinement mobilisé et a su faire preuve de réactivité pour poursuivre sa mission au service des quartiers prioritaires et de leurs habitants. Les vice-présidents ont renforcé, auprès des parlementaires, l'activité de plaidoyer avec des alertes et propositions.

L'instance a adopté deux avis « Quartiers prioritaires en mouvement : usages et partage apaisé de l'espace public » et « Penser le bien être en santé dans les QPV : l'habitant comme acteur clé » qui ont été remis aux membres du gouvernement.

# QU'EST-CE-QUE LE CNV ?

Le conseil national des villes (CNV) est une instance de réflexion, d'analyse et d'anticipation des évolutions des politiques publiques en faveur des quartiers de la politique de la ville.

64 MEMBRES RÉPARTIS  
EN 4 COLLÈGES PARITAIRES :

PRÉSIDIÉ PAR LE  
PREMIER MINISTRE  
2 VICE-PRÉSIDENTS  
NOMMÉS PAR LE PM

COLLÈGE DES ACTEURS  
ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

COLLÈGE  
DES ÉLUS

COLLÈGE DES  
HABITANTS  
Résidants en QPV.

COLLÈGE DES  
PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

CADRE DE VIE

## LES MISSIONS

- Contribution à l'élaboration et au suivi de la politique de la ville
- Consultation des projets de loi concernant les quartiers prioritaires et leurs habitants
- Suivi du développement des nouvelles formes de démocratie de proximité et de participation des habitants
- Rédaction d'avis, recommandations

LUTTE CONTRE LES  
DISCRIMINATIONS

THÉMATIQUES  
DE RÉFLEXION

EMPLOI

PRÉVENTION

SANTÉ

ÉDUCATION

LIEN SOCIAL

## LES MISSIONS DU CONSEIL NATIONAL DES VILLES

Il concourt à la conception, à l'élaboration et au suivi de la politique de la ville.

Il est consulté sur les projets de loi comportant des dispositions qui concernent directement la politique de la ville et la lutte contre les discriminations.

Il contribue par ses propositions, avis et recommandations, à la définition du cadre et des orientations des relations contractuelles entre l'État et les collectivités territoriales dans tous les champs de la politique de la ville et de la lutte contre les discriminations.

Il suit le développement des modes de gouvernance attaché à cette politique publique, comme les nouvelles formes de démocratie, de proximité et de participation des habitants.

Il contribue à la définition du cadre et des orientations des contrats de villes et son articulation avec les autres contrats dans le domaine de la politique de la ville.

Il est tenu informé de l'ensemble des sujets relatifs à cette politique publique et des budgets qui lui sont consacrés, comme des suites données à ses avis et recommandations.



## LA COMPOSITION

Le Conseil national des villes est composé de 64 membres répartis en 4 collèges paritaires de 16 membres chacun : un collège d'élus ; un collège d'acteurs économiques et sociaux ; un collège de personnalités qualifiées et un collège d'habitants.

## LE BUDGET

Le Conseil national des villes dispose d'une ligne budgétaire propre identifiée au sein du budget de la direction déléguée à la politique de la ville de l'ANCT (programme 147). Ce budget est fixé annuellement en fonction de l'évaluation des besoins budgétaires liés au fonctionnement de l'instance et à sa programmation de travail. Ses besoins matériels, logistiques, d'accompagnement et de formation – notamment pour le 4<sup>e</sup> collège – la prise en charge adéquate des moyens de déplacement et d'hébergement de chacun des membres et des experts sollicités, sont pris en charge par l'ANCT. Les membres sont bénévoles.

**43 150 €**  
DÉPENSES DE LA MANDATURE  
EN 2024  
(HORS PERSONNEL)



**3**  
NOUVEAUX REPRÉSENTANTS  
DONT  
**2**  
DÉPUTÉS ET  
**1**  
SÉNATEUR DÉSIGNÉS  
PAR LEURS CHAMBRES  
RESPECTIVES.

## CINQ NOUVEAUX MEMBRES

Un nouveau représentant du Sénat au sein du collège élus du Conseil national des villes a été nommé par arrêté le 13 février 2024<sup>1</sup>, **Monsieur Adel Ziane, sénateur de la Seine-Saint-Denis.**

**Deux nouveaux membres<sup>2</sup> ont été nommés au sein du collège des Acteurs économiques et sociaux**, par un arrêté du 14 juin 2024<sup>3</sup> du Premier ministre, **Monsieur Gabriel Attal**, sur proposition de la Secrétaire d'État chargée de la Citoyenneté et de la Ville, **Madame Sabrina Agresti-Roubache** :

- **Madame Isabelle Zeller** représentant la Fédération des centres sociaux et socioculturels de France (FCSF)
- **Madame Maud Ulrich** représentant les Clubs régionaux d'entreprises partenaires de l'insertion (CREPI)

Suite à la dissolution de l'Assemblée nationale du 9 juin 2024, deux députés siégeant au sein de l'instance étaient alors démissionnaires. La présidente de l'Assemblée nationale, **Madame Yaël Braun-Pivet**, a procédé le 6 novembre 2024<sup>4</sup> à la nomination de nouveaux représentants de l'Assemblée nationale au sein du collège élus du Conseil national des villes.

- **Madame Sandra Marsaud**, Députée de la 2<sup>e</sup> circonscription de Charente
- **Monsieur Aurélien Rousseau**, Député de la 7<sup>e</sup> circonscription des Yvelines



<sup>1</sup> Légifrance - Publications officielles - Journal officiel - JORF n° 0036 du 13/02/2024

<sup>2</sup> Changement de représentant au sein des structures. Les mandats de représentation de Martine Wadier à la FCSF et de Florence Emanueli au CREPI se sont achevés.

<sup>3</sup> Arrêté du 14 juin 2024 portant nomination au Conseil national des villes : [Arrêté du 14 juin 2024 portant nomination au Conseil national des villes - Légifrance](#)

<sup>4</sup> Organismes extraparlementaires - Légifrance

## DES CHIFFRES CLÉS

L'activité fut soutenue avec une volonté des vice-présidents et des membres de s'exprimer dans un contexte politique et social marqué par des incertitudes politiques et des changements de gouvernement. La mobilisation constante et l'investissement soutenu des membres ont permis à l'instance de produire des alertes et d'être force de propositions pour le Gouvernement.

## UN DÉBUT D'ANNÉE SUR LE TERRAIN

**VAULX-EN-VELIN : Une municipalité qui place l'humain et le lien entre les habitants au cœur de son action.**

Le CNV a organisé son Assemblée plénière de rentrée à Vaulx-en-Velin le 31 janvier 2024. À la **demande des vice-présidents et des membres**, la journée s'est organisée autour de visites de terrain pour aller à la **rencontre des acteurs, des collectifs, des habitants et des élus** selon différentes thématiques identifiées et en lien avec les travaux de l'instance. Ce fut l'occasion **d'apprecier les transformations urbaines de la ville au prisme de différents enjeux** (éducation, parentalité, mixité sociale, cadre de vie, logement, sécurité, prévention de la délinquance, tranquillité publique, participation citoyenne).

Le CNV souligne l'intérêt des travaux délocalisés avec **des rencontres, des temps d'échanges inter acteurs et des recherches de consensus**, sources de confrontations d'idées qu'induisent des cultures professionnelles, associatives et personnelles diverses.



**7**  
ASSEMBLÉES PLÉNIÈRES

**21**  
RÉUNIONS DU BUREAU

**35**  
RÉUNIONS DE  
GROUPES DE TRAVAIL

**2**  
SÉMINAIRES INTERNES

**2**  
AVIS

**2**  
CONTRIBUTIONS AU  
GOUVERNEMENT

**Le 25 octobre rendez-vous avec les conseillers du Premier ministre, Messieurs Michel Cadot et Simon Chassard.**



**Le 30 octobre,** rendez-vous avec le Président de la commission des finances du Sénat, **Monsieur Claude Raynal.**



**Le 5 novembre,** rendez-vous avec la ministre du Logement et de la Rénovation urbaine, **Madame Valérie Létard.**



Dans le cadre des **travaux préparatoires à l'examen du Projet de loi de finances 2025**, les vice-présidents ont été auditionnés le 30 septembre par la **commission des finances de l'Assemblée nationale**.

## UNE ACTIVITÉ DE PLAIDOYER RENFORCÉE

Dans un contexte budgétaire contraint pour les collectivités territoriales et les politiques publiques de cohésion sociale, **le CNV a renforcé son activité de plaidoyer** afin de porter des réflexions et alertes, d'une part auprès du Gouvernement, et d'autre part auprès des parlementaires au vu du contexte politique et de leur rôle déterminant.

Le CNV a toujours rappelé que la politique de la ville ne peut se substituer au droit commun et ne peut être qu'un levier. Sa place dans les arbitrages interministériels doit être réaffirmée.

**Tendre vers une équité pour tous doit être l'objectif ultime des politiques publiques et la mobilisation des crédits de la politique de la ville est nécessaire, sans avoir la vocation d'être suffisante.**

Dans les quartiers comme dans l'ensemble de la ville dans une vision globale d'un territoire, d'un bassin de vie, le CNV porte l'enjeu d'inscrire les QPV dans une stratégie territoriale d'ensemble, tant il est vrai que les quartiers prioritaires, s'ils cumulent un certain nombre de difficultés, ne peuvent à eux seuls être l'échelle de leur résolution.

## UN SUIVI ATTENTIF DES MESURES ET DISPOSITIFS

Le CNV se veut - en tant qu'espace de réflexion constructif et de remontées de terrain - être force de propositions **et rester vigilant pour que les populations fragiles puissent bénéficier à court terme de mesures ciblées**<sup>5</sup> à l'aune de leurs besoins et identifier des perspectives dans leur quotidien et cadre de vie.

L'objectif est de **percevoir les effets, les freins et la réalité opérationnelle** de la mise en œuvre des mesures et dispositifs pour les acteurs de terrain et les habitants.

**Le CNV a produit des notes d'alertes et de vigilance à l'attention du Gouvernement.** Les membres, compte tenu du contexte de contraintes budgétaires et de tension sociale, **ont réaffirmé et priorisé leurs propositions sur les enjeux et mesures de cohésion sociale.**

Le suivi des membres du CNV permet de faire le lien entre le suivi réalisé par l'État, les résultats des travaux internes de l'Administration, et les remontées concrètes et opérationnelles du terrain observées par les membres, et ainsi d'identifier les pistes d'amélioration et les dysfonctionnements. Les contributions des membres ont vocation à se concentrer sur ce qui paraît devoir être priorisé, et en lien avec les travaux de l'instance.

Le CNV a organisé au cours de l'année 10 réunions sur les thématiques suivantes : « Sécurité et prévention de la délinquance »; « Logement et cadre de vie »; « Renforcement du lien social »; « Éducation et petite enfance »; « Emploi, formation, insertion professionnelle et entrepreneuriat »<sup>6</sup>.

Les vice-présidents ont été reçus **le 13 juin**, par le cabinet de la Secrétaire d'État chargée de la Citoyenneté et de la Ville, Madame Sabrina Agresti-Roubache, pour échanger sur les propositions de l'instance et le suivi des mesures du Comité Interministériel des villes.



Le CNV a adopté en décembre une note de contribution dans l'éventuelle perspective d'un prochain Comité interministériel des villes qui devrait se tenir début 2025.

<sup>5</sup> En 2019, le ministre chargé de la Ville et du Logement, Monsieur Julien Denormandie, avait confié au CNV le suivi des 40 mesures de la mobilisation nationale en faveur des habitants des quartiers. Cette mission de suivi de la déclinaison opérationnelle a été confirmée par les ministres suivants et s'est élargie avec le suivi des mesures du Plan de relance, puis des Comités interministériels à la ville.

<sup>6</sup> Depuis 2019, le groupe de suivi « Sécurité et prévention de la délinquance » s'est réuni 9 fois; « Logement et cadre de vie » 7 fois; « Renforcement du lien social » 7 fois; « Éducation et petite enfance » 8 fois et « Emploi, formation, insertion professionnelle et entrepreneuriat » 11 fois.

**Rachid Boussad**, Vice-président du CNV, collège habitant, est intervenu le 24 septembre à l'occasion des **Rendez-vous de la médiation sociale** à Roubaix sur le thème «La participation citoyenne : de quoi parle-t-on?».



Les vice-présidents ont été auditionnés par le Groupe de travail «Quartiers populaires urbains» du CESE, **le 10 octobre 2024** afin de présenter les thématiques de travail de l'instance, et de donner une analyse de la situation des quartiers urbains et de leurs évolutions récentes.



**Le 17 octobre**, le Secrétariat général est intervenu au webinaire organisé par France Médiation sur les liens entre médiation sociale et participation citoyenne.



## Renforcement du lien social

**Le CNV rappelle sans cesse l'importance de la médiation et de la prévention.** Les médiateurs sont au cœur de la bonne compréhension des attentes et des besoins dans un rôle de tiers de confiance entre la population et les institutions.

Le constat d'une **dégradation du lien social, d'une déshumanisation dans l'accueil des services publics et de difficultés de recrutement dans les filières sociales** (aide à la personne, médiation, éducation, animation...) est de plus en plus marqué. Cette tendance générale alimente le sentiment d'isolement et de mise en retrait des populations et tend à renforcer la méfiance à l'égard des institutions.

Cette année, plus encore, le CNV a alerté les parlementaires et le Gouvernement sur **la sanctuarisation des moyens financiers aux structures associatives et la pérennisation des ressources humaines de proximité**.

Il demande de **remettre en place un dialogue avec la population**, notamment avec les plus jeunes générations, afin de restaurer le lien social et de s'assurer qu'elle soit écoutée, entendue et surtout considérée. Cela passe notamment par la **présence de services publics de proximité et la formation des agents**.

## Éducation et petite enfance

Le CNV réaffirme que, pour lutter contre l'assignation à résidence dont sont victimes les jeunes des quartiers, il est nécessaire d'impulser une **réelle stratégie d'alliance éducative et de déployer des actions dès le plus jeune âge.**

**Les préoccupations des parents et des professionnels eux-mêmes sont de plus en plus fortes sur les conditions d'enseignements** notamment concernant les tensions dans les établissements scolaires, les violences, le harcèlement, le manque de personnel, les difficultés sur l'orientation, la baisse du niveau scolaire, la non-association des parents dans les projets éducatifs, etc.

Dans la suite des réflexions entreprises en 2021 sur les violences des jeunes, le CNV a souhaité à nouveau se réunir dans le cadre d'un **séminaire interne**, sous le pilotage de Patrick Braouezec, qui s'est tenu le 19 juin : « **Les violences des jeunes : à qui la faute ?** ». Un document de synthèse présentant des recommandations opérationnelles a été produit.

Pour en savoir plus : [CNV \(2024\) Séminaire - Les violences des jeunes, à qui la faute.pdf](#)

Le CNV reste toujours très attentif aux **familles, et plus encore aux familles monoparentales, qui se sentent démunies dans leur rôle de parents et ont besoin d'être accompagnées.**

L'Éducation nationale, les travailleurs sociaux, les associations et les parents constituent un écosystème qu'il faut savoir mobiliser pour accompagner les parcours et repérer les situations de décrochage.

Le 8 janvier, rendez-vous avec le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, Monsieur Gabriel Attal.



Le 17 octobre rendez-vous avec le sénateur, Laurent Lafon, Président de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication.



Le 18 mars, audition des vice-présidents par Madame Dominique Vérien, présidente de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes du Sénat, et les sénatrices, Mesdames Colombe Brossel et Béatrice Gosselin, co-rapporteuses de la mission « Familles monoparentales ».



Le CNV a participé tout au long de l'année au colloque du Comité d'histoire de la politique de la ville (CHPV) sur le thème « **Des années 1970 à nos jours : les jeunes dans la politique de la ville** ».

<sup>7</sup> [CNV \(2021\) - Séminaire interne - Violences des jeunes.pdf \(agence-cohesion-territoires.gouv.fr\)](#)

Les vice-présidents ont été auditionnés, le 1<sup>er</sup> février, par la mission gouvernementale sur la politique de renouvellement urbain de demain. Le CNV a également porté une note de contribution avec une attention particulière sur la **mobilisation et la co-construction avec les habitants.**



**Ilham Grefi**, membre du collège Habitants, est intervenue lors du **colloque de l'ANRU** « Vingt ans de renouvellement urbain : penser les quartiers de demain » le 8 février sur « **Le pouvoir d'agir des habitants des quartiers, sortir de l'injonction pour créer des conditions de réussite collective** ».



Le 1<sup>er</sup> juillet, **Fatima Belouarrak**, membre du collège Habitants du CNV, est intervenue à la webconférence de l'USH « **2026 et après : quel avenir pour les politiques de renouvellement urbain ?** ».



## Logement et cadre de vie

Le CNV souligne la difficulté de concilier droit au logement et recherche de mixité dans les quartiers alors que l'offre de logement social mobilisable reste notoirement insuffisante par rapport à la réalité des besoins. Les politiques de mixité doivent être pensées dans un cadre territorial global, le CNV déplore qu'elle ne soit aujourd'hui questionnée uniquement qu'à l'aune des quartiers prioritaires.

La priorité absolue concerne également la rénovation des bâtiments et des logements dans le contexte de transition.

Le CNV dans sa contribution au Gouvernement sur la prochaine politique de renouvellement urbain porte deux alertes :

- **Le financement pérenne de l'État aux projets de renouvellement urbain ;**
- **La participation des habitants ne doit pas être une option**, elle est un maillon essentiel pour favoriser le cadre de vie des habitants. L'ANRU pourrait être plus prescripteur sur l'enjeu de participation citoyenne.

Disposer d'un logement stable, adapté aux besoins et de qualité est un préalable. **Le respect du droit au logement doit être au cœur des politiques publiques, tant il conditionne l'accès à d'autres droits.**

## Emploi, formation et insertion professionnelle

L'accès à l'emploi, la formation et les parcours d'insertion sont des leviers indispensables à l'émancipation des personnes et à la lutte contre la précarité.

**Le CNV, dans ces travaux, souligne que chacun doit pourvoir disposer de réussites individuelles qu'elles prennent la forme d'un projet d'entrepreneuriat, d'un projet collectif ou d'un emploi salarié avec des réorientations, des passerelles et des retours en formation, à tous instants possibles, sans sentiment d'échec ou de discrimination avec des accompagnements individuels. Les populations doivent pouvoir bénéficier d'un accompagnement dans un parcours «sans coutures» à travers la mise en place d'un continuum de l'insertion professionnelle, des acteurs de la formation et de l'emploi.**

Il faut savoir tenir compte des potentiels existants et des savoirs économiques reconnus ou non par des parcours académiques, et des savoir-faire issus des pratiques et des activités non formelles, dans tous les territoires, les accompagner pour valoriser les publics aujourd'hui éloignés des dispositifs publics.

**Le CNV pointe que la coordination des dispositifs et leur communication au plus près des publics demandent à être plus encore renforcées et simplifiées pour une meilleure compréhension de tous les publics et une lutte contre le non-recours qui reste trop important.**

## Sécurité et prévention de la délinquance

Les enjeux de sécurité et de tranquillité publique sont les premiers facteurs d'inquiétude des populations dans leur cadre de vie quotidien.

**Le CNV alerte - à nouveau - sur le déficit de mobilisation des politiques de droit commun dans les domaines de l'éducation, la prévention, la police et de la justice que la politique de la ville n'a pas vocation à compenser. Il relève l'importance de donner des moyens humains et financiers pour densifier la présence en proximité des médiateurs, des gardiens, de la police et que les collaborations en local soient renforcées et s'articulent dans les différentes contractualisations existantes (CLSPD, contrats de ville, conventions TFPB notamment).**

Le CNV poursuit ses travaux sur la relation population-institution et notamment population-police avec la volonté de porter des propositions opérationnelles en lien avec les réalités des différents territoires.

Les vice-présidents ont été reçus le 22 avril, par Monsieur Etienne Apare, secrétaire général du Comité interministériel de prévention de la délinquance pour échanger sur l'actualisation de la Stratégie nationale de prévention de la délinquance.



L'instance a porté une attention particulière aux territoires ultra-marin, notamment avec l'éclairage apporté par les Directrices et Directeurs des centres de ressources politique de la ville (CRPV), Mesdames **Stéphanie Turby, Linda Rabahi, Maëva Duverger et Monsieur Denis Souillard**, sur les spécificités géographiques, démographiques et environnementales de ces territoires. **La mobilisation majeure des investissements de droit commun** est un enjeu central en Outre-mer pour répondre au **manque d'infrastructures ou à la sécurisation des ouvrages existants**.



Dans le cadre de la production de l'avis « **Quartiers prioritaires en mouvement : usages et partage apaisé de l'espace public** », l'instance s'est appuyée sur le projet de recherche de **Madame Ariane Dupont Kieffer**, Professeure en Sciences économiques à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (P1PS) et de **Madame Hélène Benistand**, post doctorante en économie des transports. Leur apport s'inscrit dans le cadre d'une démarche de science ouverte et participative sur les enjeux de mobilités inclusives et durables à l'aune des critères de justice sociale.

## VERS UNE SOCIÉTÉ PLUS INCLUSIVE PLACER L'HABITANT AU CŒUR DES RÉFLEXIONS

### Mobilité, usages et partage apaisé de l'espace public

L'avis du CNV « **Quartiers prioritaires en mouvement : usages et partage apaisé de l'espace public** » propose treize recommandations opérationnelles articulées autour de deux axes, un premier permettant de repenser les politiques de mobilité au prisme des usages des habitants et des usagers, et un second qui présente des leviers d'émancipation pour une mobilité durable et inclusive.

**La mobilité est davantage subie que choisie** pour une large partie de la population résidant dans ces territoires alors que se mouvoir dans son environnement est un élément constitutif du droit à la mobilité.

**Prendre en compte les freins psychologiques et culturels dans l'usage des mobilités**, nécessite un travail de pacification de l'espace public afin de le rendre davantage accessible, sécurisé et inclusif. L'enjeu est également que les collectivités collaborent avec les acteurs sociaux pour assurer une meilleure diffusion de l'information sur les dispositifs existants et un accès plus large aux aides disponibles. C'est un véritable enjeu de la politique de la ville d'être en capacité d'accompagner les territoires et les porteurs de projets, afin **d'élaborer les diagnostics des usages et de lever les freins à la mobilité**.

Pour en savoir plus : [CNV \(2024\) - Quartiers prioritaires en mouvement. Usages et partage apaisé de l'espace public- VF.pdf](#)

**Les inégalités de mobilité entre les hommes et les femmes sont exacerbées dans les quartiers prioritaires**, avec des femmes bien plus immobiles que les hommes, et des déplacements plus souvent centrés sur la sphère familiale. Permettre aux jeunes filles et aux femmes de **s'approprier l'espace public** doit passer par l'éducation dès le plus jeune âge.

## Renforcer le pouvoir d'agir des habitants dans leur parcours de santé

L'avis du CNV « **Penser le bien être en santé dans les QPV : l'habitant comme acteur clé** » comporte **treize recommandations opérationnelles** qui s'articulent autour de deux axes, un premier sur le **renforcement du pouvoir d'agir des habitants**, et un second qui présente sous forme de leviers des **solutions et des actions innovantes qui émergent** dans les territoires. L'**implication des habitants contribue à une approche globale des déterminants en santé sans s'enfermer dans le soin**.

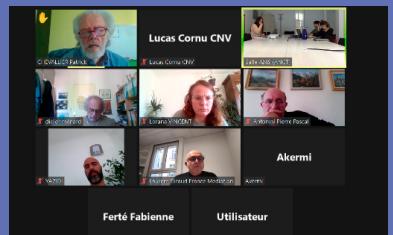
La santé doit se concevoir comme une large et véritable politique publique axée également sur la promotion, l'éducation et la prévention de la santé. L'accès à la santé demeure une préoccupation croissante et ce particulièrement dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, qui se retrouvent souvent dans des situations de déserts médicaux, alors même que les inégalités sociales et environnementales de santé qu'ils subissent exposent davantage sa population et exacerbent ses besoins, et que le taux de renoncement à la santé y est plus important.

La santé touche au bien-être général de la personne et à l'ensemble des déterminants qui influent sur la santé. Elle inclut des aspects psychologiques, sociaux, culturels et environnementaux moins visibles et plus complexes à identifier, notamment chez les femmes.

Le CNV relève que la place de l'usager et plus largement la **démocratie en santé s'est affirmée comme une démarche à développer dans le déploiement des politiques publiques territoriales de santé**, permettant une coopération, favorisant la solidarité et le lien social, et garantissant des décisions coconstruites, efficaces et éthiques.

Pour en savoir plus : [CNV \(2024\) Avis - Penser le bien-être en santé, l'habitant comme acteur clé- VF.pdf](#)

La situation des femmes, notamment dans les quartiers prioritaires est doublement invisibilisée parce qu'elles sont des femmes, et parce qu'elles résident en quartier prioritaire. Le taux de non-recours à la santé est plus important chez les femmes.



**Irma Coronado-goupi**, membre du collège Habitants, siège en qualité d'invité permanent et en représentation des vice-présidents au sein de la Conférence nationale de santé (CNS).

L'année 2024 a permis de réunir et recevoir des personnalités externes pour alimenter les réflexions et travaux de l'instance, telles que **Monsieur François Héran**, sociologue et anthropologue sur les migrations et sociétés; **Madame Claire Hédon**, la Défenseure des droits; **Monsieur Alain Régnier**, délégué interministériel pour l'accueil et l'intégration des réfugiés (DIAIR), **Madame Ingrid Dequin**, responsable du pôle prévention des discriminations à l'IREV; **Madame Stéphanie Mas**, Cheffe du Bureau des études statistiques et psychométriques sur les évaluations des élèves à la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance au ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse; **Madame Estefania Santacreu-Vasut**, Professeure et doyenne de la pédagogie à l'ESSEC et professeure au centre de recherche THEMA, Consultante à l'OCDE et co-fondatrice du projet Gender and finance. **Madame Inès Djelida**, éducatrice spécialisée en protection de l'enfance ; **Monsieur Philippe Dive**, professeur en REP et formateur sur les enjeux d'égalité filles-garçons ; **Madame Karima Cherifi**, directrice des ressources humaines et communication d'entreprise pour le groupe Nexans ; **Madame Valérie Brusseau**, présidente de l'association.



**Le Conseil national des villes recommande que des formations de lutte contre les discriminations soient proposées dans les cursus de l'Institut national du service public.**

## LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS POUR UNE ÉGALITÉ RÉELLE ET DURABLE

Le CNV rappelle sans cesse que la lutte contre les discriminations de tous ordres est un des maillons de la solidarité nationale. Il s'agit de favoriser les choix des parcours en travaillant sur l'attractivité et l'image des quartiers, en luttant contre les discriminations et stigmatisations et en valorisant les parcours et le bien-être des populations dans un objectif d'émancipation. **Les enjeux relatifs à l'égalité des chances et à la lutte contre les discriminations doivent être les socles des politiques publiques.**

Les habitants des quartiers prioritaires sont exposés aux discriminations multisectorielles. Le CNV réaffirme qu'il est nécessaire de faire évoluer les regards pour réfléchir davantage aux enjeux d'équité, d'accès aux équipements, aux opportunités et aux services et de toujours lutter contre les discriminations collectives et individuelles.

À l'occasion de la **Journée internationale des droits des femmes**, le Conseil national des villes a organisé un séminaire « **Femmes et stéréotypes de genre : de l'orientation scolaire à l'insertion professionnelle** ». Il est nécessaire de pouvoir revaloriser humainement, symboliquement et matériellement tous les métiers et orientations pour autant qu'elles soient choisies et non subies. Le CNV a à cette occasion adopté une synthèse et formulé des recommandations pour répondre aux enjeux liés à l'orientation scolaire tant en ce qui concerne l'objectivation des disparités territoriales dans l'offre d'orientation scolaire que sur le plan de la parentalité, de l'éducation et dans le monde professionnel.

*Valérie Brusseau, Karima Cherifi et Philippe Dive*

**Pour en savoir plus :** [2024.03.07 - Séminaire Femme et stéréotypes de genre.VF .pdf](https://www.cnv.fr/2024/03/07/seminaire-femme-et-stereotypes-de-genre/)

## LES PARTENAIRES DE L'INSTANCE



### L'école du Renouvellement urbain (ERU)

Chaque année, les membres du collège Habitants du CNV se rendent dans une ville européenne afin de **se nourrir des expériences étrangères**. Ces séminaires d'études permettent aux membres d'approfondir les réflexions sur les thématiques liées au renouvellement urbain et à la participation des habitants. C'est l'occasion de voir ce qui se fait ailleurs et autrement afin d'interroger nos pratiques et méthodes nationales pour innover.

**Le CNV siège au sein du Conseil d'orientation de l'ERU.**

Le séminaire d'études «**Ailleurs autrement à Hambourg**» organisé par l'ERU, s'est tenu du 3 au 6 juin et a permis à **9 membres du collège habitants**, de découvrir et de comparer les enjeux de renouvellement urbain et de logement social entre la ville d'Hambourg et la France.



### Les Centres de ressources de la politique de la ville (CRPV)

Le CNV entretient des liens étroits avec les différents CRPV, suit leurs travaux et auditionne en tant que de besoin ses représentants pour alimenter ses réflexions.

**Denis Souillard**, Directeur du CRPV de Guyane siège au sein du collège des Acteurs économiques et sociaux du CNV pour représenter les CRPV.

**Le 15 octobre, Rachid Boussad** est intervenu à la **Journée nationale des Centres de ressources de la politique de la ville** sur la table ronde «**Engagements Quartiers 2030 : quels enjeux, quels engagements, quelles perspectives de mise en œuvre ?**».



### L'Observatoire national de la politique de la ville (ONPV)<sup>8</sup>

Le CNV participe au groupe de travail piloté par l'ONPV sur l'impact de la politique de la ville sur les quartiers prioritaires sortants de la géographie prioritaire **qui s'est réuni à 4 reprises sur le courant de l'année 2024**.

**Les membres du Bureau du CNV sont membres de droit du Comité d'orientation de l'ONPV.** Le CNV est ainsi associé à la détermination du programme d'études de l'ONPV.

<sup>8</sup> L'article 9 du décret n° 2015-77 du 27 janvier 2015 relatif aux instances en charge de la politique de la ville, prévoit que les membres du bureau du Conseil national des villes sont membres de droit du comité d'orientation de l'Observatoire national de la politique de la ville.



## Le Conseil national des politiques de lutte contre l'exclusion (CNLE)<sup>9</sup>

**Ahmed Bassaine**, membre du collège Habitants représente les vice-présidents au **Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale** afin de suivre et de partager les travaux et réflexions des instances respectives. À ce titre, il participe aux différentes Assemblées plénières et travaux.

Une rencontre entre les membres du Bureau du CNV, le Président du CNLE, **Monsieur Nicolas Duvoux** et la Secrétaire générale du CNLE, **Madame Delphine Aubert** s'est également tenue pour évoquer les préoccupations et alertes des deux instances.



## Le Comité d'histoire de la politique de la ville (CHPV)<sup>10</sup>

**Samia Chabani**, membre du collège des Personnalités qualifiées représente les vice-présidents au **Conseil scientifique du CHPV** afin de suivre et de partager les travaux et réflexions des instances respectives.

Le CNV a participé au cycle de conférence 2024 sur le thème «Les jeunes dans la politique de la ville».

## La Conférence nationale de la santé (CNS)<sup>11</sup>

**Irma Coronado-Goupil**, membre du collège des Habitants représente les vice-présidents à la CNS et participe à ce titre à leurs travaux. Cette année, la collaboration s'est particulièrement traduite sur les enjeux de la place des usagers et des citoyens dans les parcours de santé.

<sup>9</sup> Le CNV est une instance invitée du CNLE.

<sup>10</sup> Le CNV est membre de droit du CHPV.

<sup>11</sup> Le CNV est une instance invitée de la CNS.

## LE CNV ET L'ANCT

Le Directeur général de l'ANCT, **Monsieur Stanislas Bourron**, et la Directrice générale déléguée à la politique de la ville de l'ANCT, **Madame Corinne de La Mettrie**, sont venus à la rencontre des membres de l'instance, **lors de deux Assemblées plénières** pour exposer les points d'actualités concernant l'actualisation de la géographie prioritaire, la signature des nouveaux contrats de ville et la mise en œuvre de la politique de la ville dans un contexte de restrictions budgétaires.

La collaboration avec les services de l'ANCT s'inscrit également dans une volonté de partage de l'information et des travaux en cours, ce qui conduit l'instance à convier en tant que de besoin les équipes de la direction déléguée à la politique ainsi que l'ONPV.

## LE CNV ET LA DGCL

La Directrice générale des collectivités locales (DGCL), **Madame Cécile Raquin**, est venue à la rencontre des membres de l'instance lors de deux Assemblées plénières. Comme le prévoit le décret, elle a présenté la répartition des crédits du budget de la politique de la ville en 2023 et les perspectives de la programmation pour l'année 2024.



<sup>10</sup> Cf. relevé de décision du Bureau du lundi 5 juin 2023.

## UN SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DÉDIÉ

Le rattachement du secrétariat général du Conseil national des villes à l'ANCT, au sein de la Direction générale déléguée à la politique de la ville (DGDPV), permet d'assurer une fluidité dans les rapports et l'échange d'informations entre l'administration et l'instance autonome que constitue le CNV.

En 2024, **l'équipe du secrétariat comprenait 5 agents** : une secrétaire générale, une secrétaire générale adjointe, une cheffe de projets, une chargée de projets depuis septembre, une assistante de direction. Comme chaque année, le secrétariat général a accueilli un stagiaire de mars à septembre.

Le Secrétariat général, sous la responsabilité de la secrétaire générale **Madame Valérie Delion-Grelier**, assure le fonctionnement et la gestion de l'instance, et se positionne comme **interface** entre le CNV et l'administration en charge de mettre en oeuvre la politique de la ville, **tant sur le fond que sur les aspects administratifs et techniques**. Le secrétariat général prépare et participe aux séances de l'Assemblée plénière et du Bureau. Il **assiste les Vice-présidents et l'ensemble des membres** dans l'exercice de leurs missions, et peut les représenter à leur demande. **En concertation avec les membres de l'instance, le secrétariat général structure le programme de travail et en garantit la bonne exécution.**

Le secrétariat a **une fonction de veille, d'alerte et de prospective**. Il contribue à la formalisation de partenariats, avec des instances publiques, privées, nationales et internationales et à l'organisation de séminaires et manifestations de façon partenariale afin de promouvoir l'action du CNV. Il s'assure de la mise en oeuvre du suivi des recommandations des avis adoptés par l'instance, et rend compte des freins et avancées.

## COMMUNICATION

L'instance a renforcé sa lisibilité sur les supports digitaux et maintenu son activité sur la plateforme de la Grande Équipe de la Réussite républicaine (GERR) de l'ANCT en diffusant l'ensemble de ses travaux et actions aux différents utilisateurs (plus de 17000 abonnés).

Le Conseil national des villes s'attache à être présent sur les réseaux pour relayer ses travaux et valoriser l'engagement des membres et de leurs structures, comme celui des acteurs œuvrant sur les territoires de la géographie prioritaire.

La communication externe de l'instance s'appuie sur le service communication de l'ANCT qui assure le relai des activités sur le site internet de l'ANCT : [Conseil national des villes | Agence nationale de la cohésion des territoires \(agence-cohesion-territoires.gouv.fr\)](https://www.conseil-national-des-villes.fr/)





**Conseil national des villes**  
20 avenue de Ségur  
75007 PARIS  
01 85 58 61 81  
[cnv@anct.gouv.fr](mailto:cnv@anct.gouv.fr)